



**République Démocratique du Congo**

*Primature*

**COMITE NATIONAL DU DESARMEMENT ET DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE**

**« CND-SI »**

---

**RAPPORT FINAL DE L'ATELIER DE  
VULGARISATION DU TRAITE SUR LE  
COMMERCE DES ARMES DU 09 JUILLET 2014**

**JUILLET 2014**

## **0. INTRODUCTION**

Le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, représenté par le Comité National du Désarmement et de la Sécurité Internationale « CND-SI », a organisé le 09 Juillet 2014 dans la Salle Lubumbashi du Grand Hôtel de Kinshasa, l'atelier de vulgarisation du Traité sur le Commerce des Armes, TCA en sigle.

### **I. Objectifs du Traité sur le Commerce des Armes**

Le Traité sur le Commerce des Armes institue les normes internationales communes visant à réglementer le Commerce des Armes Classiques.

Ses objectifs sont donc de :

- contribuer à réguler le commerce licite et de lutter contre celui illicite des Armes Classiques ;
- adopter une norme juridiquement contraignante régulant ce commerce international, instaurant une plus grande transparence dans les transferts d'armements, une responsabilisation des Etats et des règles de bonne gouvernance ;
- réglementer le commerce international d'Armes Classiques, des munitions et de pièces composantes pour contribuer à la paix et à la sécurité, réduire la souffrance humaine et promouvoir la coopération et la transparence et le développement.

### **II. Objectifs de l'atelier**

A l'issue des échanges, les participants devraient être en mesure de :

- avoir une même compréhension du TCA, de ses enjeux et du bien-fondé de l'adhésion par la République Démocratique du Congo à cet instrument juridique international ;

- partager cette compréhension à un plus grand nombre des décideurs et de la population bénéficiaires ;
- faire un plaidoyer pour sa ratification et sa mise en œuvre.

### **III. Déroulement des travaux**

#### **A. Cérémonie d'ouverture**

Elle a connu deux temps forts :

- Le mot de bienvenue du Coordonnateur National du CND-SI ;
- Le mot d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre à la Décentralisation et Affaires Coutumières.

##### **1. Mot de bienvenue du Coordonnateur National**

Dans son mot le Coordonnateur National du CND-SI a souhaité la bienvenue à l'assistance avant de donner la genèse du TCA et d'indiquer les responsabilités des Etats parties au Traité, ainsi que les objectifs poursuivis par cet instrument juridique, à savoir :

- réglementer de façon plus stricte le commerce international des Armes Classiques ;
- et tenter de prévenir les transactions illicites.

Il a invité tous les acteurs du Désarmement et de la Sécurité Internationale à une mobilisation et à une adhésion totale à la ratification et à la mise en œuvre du TCA.

##### **2. Mot de Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre à la Décentralisation et Affaires Coutumières**

Prenant la parole, Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre à la Décentralisation et Affaires Coutumières a de prime abord, remercié le

Premier Citoyen de la RDC, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Président de la République pour son impulsion qui donne à notre pays une nouvelle physionomie. Dans son adresse, Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre a énuméré les causes de la prolifération des armes dans la Région des Grands Lacs en général, et dans notre pays en particulier. Aussi, il a profité de cette opportunité pour donner les objectifs du TCA qui du reste constitue un moyen de contrôler la circulation illicite d'armes.

La République Démocratique du Congo a participé à tous les processus d'élaboration de cet instrument juridique. Il a pour terminer souhaité que tous les acteurs impliqués dans le processus de sa ratification en aient la même compréhension en vue d'éclairer les décideurs sur les avantages de cet instrument juridique.

## **B. Communications/Présentations**

### **1. Les liens entre le TCA et le protocole de la SADC, de Kinshasa, de Nairobi.**

#### **Par Monsieur Ben COTZEE**

Monsieur Ben COETZEE de l'Institut d'Etudes de Sécurité « ISS » a donné les objectifs du TCA avant de préciser les différentes catégories d'armes concernées par ce Traité. En devenant Etat partie au Traité, à-t-il souligné, tous les Gouvernements Africains ont besoin d'évaluer leurs politiques en matière de la non-prolifération, le désarmement et le contrôle d'armes. L'Orateur a précisé que la seule signature du Traité ne fait pas de l'Etat signataire, partie au Traité. Pour être juridiquement lié, l'Etat signataire doit déposer son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation. Chaque disposition du Traité a été commentée par l'intervenant. Tous les instruments juridiques : TCA, protocole de la SADC, Convention de Kinshasa et le Protocole de

Nairobi militent en faveur du contrôle du commerce illicite des armes, a-t-il ajouté.

## **2. La gestion coordonnée des frontières (GCF) dans la lutte contre le commerce illicite des armes.**

**Par Monsieur Eric HATTA KAFOTA, Sous-Directeur à la DGDA**

D'entrée de jeu, l'Orateur a précisé quelques concepts : **la Douane et la réglementation de son activité ainsi que d'autres missions que la douane peut bien assurer.** Il a par la suite, énuméré les différents types de fraudes auxquelles les administrations des douanes aux frontières sont confrontées notamment, les délits, les contrefaçons et la piraterie, les activités de fraude commerciale, le commerce des drogues illicites, les fraudes liées à la sécurité, etc.

La nature toxique et corrosive des trafics illicites et de la criminalité transnationale organisée exige une riposte forte et coordonnée au plan tant national qu'international. L'intervenant a indiqué les différentes activités exercées au niveau de la frontière, à titre indicatif : « le droit de contrôle de la circulation des marchandises, des personnes et des moyens de transport, la législation nationale comme la sûreté et la sécurité ». Plusieurs services sont impliqués dans le processus de contrôle. Il faudra une gestion coordonnée des frontières et une coopération entre les différents services à la frontière pour un résultat efficace.

L'animateur a indiqué les avantages du GCF (renforcer la capacité du Gouvernement dans ce domaine, partage d'information et de renseignement) et a en même temps énuméré les différents accords signés par la DGDA.

L'accomplissement des missions de la DGDA a pour fondement les instruments juridiques tels que le code des Douanes, le nouveau tarif des droits et taxes à l'importation et à l'exportation.

Il a indiqué les missions de l'Organisation Mondiale de Douane, les outils et instruments dans les divers domaines de l'activité douanière (réseau mondial des BRLR, réseau douanier de lutte contre la fraude CEN, le CENCOMMI, réseau national de lutte contre la fraude NCEN).

Pour l'Orateur, la gestion coordonnée des frontières est un moyen efficace pour le Gouvernement de faire sa politique et surtout de lutter contre le commerce illicite d'armes.

**3<sup>ème</sup> Exposé : « Les objectifs humanitaires sur le commerce des armes » par Dieudonné DIKU, Assistant Chef de Délégation CICR.**

L'intervenant a introduit sa communication en donnant l'historique du TCA avant de souligner que la prolifération incontrôlée des armes contribue à la résurgence des conflits armés, au déplacement des populations, à la menace de la paix, à la menace des investissements, bref à la menace au développement intégral.

En réponse à ces problèmes, il a énumérée les différentes réponses proposées sur le plan international, régional et national.

Il a indiqué la nature juridique du TCA ainsi que ces obligations. L'Orateur a pour terminer énoncé les conditions du succès des objectifs humanitaires et établi le lien entre le TCA et le protocole de Nairobi.

**4<sup>ème</sup> Exposé : « Les Attentes de la Société Civile RD. Congo sur la ratification du TCA » par Mme KENNETH ENIM AMPI, Coordinatrice des Femmes des Médias pour la Justice au Congo (FMJC-ONGDH).**

Introduisant sa communication, Madame KENNETH ENIM AMPI a précisé que la mise en œuvre effective du TCA demeure l'unique et la seule attente de la Société Civile de la RD. Congo. Les viols et atrocités, le déplacement des enfants, des femmes, près de 6 millions de morts liées aux hostilités armées, sont autant des maux qui militent en faveur de la signature et de la ratification du TCA par notre pays. Cela constitue un moyen pour la République Démocratique du Congo de traduire sa vocation d'honorer ses engagements vis-à-vis de la Communauté Internationale.

A l'issue de ces 4 communications, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

**1. Au Gouvernement Congolais**

- De ratifier le TCA et d'édicter des normes nationales de sa mise en œuvre effective.

**2. Au Parlement Congolais**

- De désigner une autorité nationale pour la mise en œuvre effective du TCA ;
- De coordonner les efforts de tous les services impliqués dans la lutte contre le commerce illicite des armes ;
- De plaider auprès des organisations Sous-régionales, régionales et des Nations-Unies pour la ratification par d'autres Etats voisins du TCA ;
- D'appuyer la vulgarisation et la sensibilisation à grande échelle du TCA par les services étatiques et la Société Civile du secteur ;
- D'intégrer la dimension Genre dans la mise en œuvre du TCA et de ses normes nationales.

### **3. A la Société Civile Congolaise**

- d'intensifier le plaidoyer auprès des institutions nationales pour la ratification et la mise en œuvre du TCA ;
- de travailler en synergie avec la Société Civile des pays de la Sous-région des Grands Lacs pour la ratification par tous les Etats de cet instrument juridique ;
- de constituer à cet effet un Task Force avec les institutions pour la mise en œuvre et le respect des dispositions du TCA pour l'ensemble des Etats de la Sous-région et pour la mobilisation des moyens du plaidoyer et de la mise en œuvre effective du TCA.

### **4. A la Communauté Internationale**

- de mobiliser les Etats non-signataires pour la signature, la ratification et la mise en œuvre effective et intégrale du TCA ;
- de prévoir des mécanismes contraignants des sanctions vis-à-vis des Etats, des organisations et des sociétés en marge de l'esprit et de la lettre du TCA ;
- de rendre disponibles les moyens de mise en œuvre du TCA par les Etats qui le ratifient.

Ainsi fait à Kinshasa, le 10 Juillet 2014

---

## **ANNEXES**

Annexes I : Termes de référence de l'atelier sur le TCA.

Annexes II : Liste des Participants

Annexes III : Budget de l'atelier.